



RENAULT ET LA RÉPARATION DES CHARS POUR LA WEHRMACHT, 1ER ET 4 AOÛT 1940, AN, 3W 217, HAUTE-COUR, LEHIDEUX

Transcription d'Annie Lacroix-Riz. Fonds sous dérogation, photographie et photocopie interdites.

« Affaire Renault. Scellé 21, procès-verbal du 11 septembre 1944 de Dubeloy »

« Mémento de la réunion tenue le dimanche 4 août [1940] à 10 heures, à l'Hôtel Majestic, 3 p. (*in extenso*)

Source : AN, 3W 217, fonds de la Haute-Cour, Lehideux.

« Étaient présents :

Ministre Schmitt
général Tukertort (Zuckertort)
major Hoezhauer + 3 officiers
Baron Petiet,
M. Lehideux
M. Grandjean

Le Ministre [Schmitt] constate que M. Renault n'a pas répondu à son invitation et ceci sans motif valable. Il y voit un manque de tact vis-à-vis d'un général allemand.

M. Siburg (sic) [Sieburg, « chef de service de l'usine Daimler-Benz de Berlin-Marienburg, selon Hatry, p. 368]] dit qu'il n'a pu décider M. Renault à venir. M. Renault lui a remis une lettre destinée au général et a confirmé verbalement et à plusieurs reprises ce qu'il avait écrit, à savoir M. Lehideux avait pleins pouvoirs pour traiter de la question de l'entretien des chars. Il a donné l'assurance qu'il n'aurait pas à désavouer M. Lehideux. »

Le Ministre [Schmitt] répond : depuis trois semaines la discussion est ouverte sur la question de la réparation des chars. Il y a là un moyen de procurer du travail aux ouvriers des usines et de rendre à celles-ci leur activité normale.

Il rappelle l'entretien de M. Renault avec le général le 1er août et la lettre que ce dernier lui a remise à la fin de la conférence.

M. Renault a demandé alors de ne pas avoir répondu pour le 2 août comme il y était invité, mais d'obtenir un délai de 10 jours pour remettre sa réponse.

Sous cette condition qui a été acceptée, M. Renault prenait l'engagement de commencer les travaux de réparation de chars dès le 2 août ».

Le Ministre [Schmitt] pose alors cette question : "Pourquoi ne voulez-vous pas faire les travaux demandés par le général?" (1)

Sur cette question, le Baron Petiet prend en premier la parole. Il rappelle ses entretiens avec le colonel Thoennissen et le major Hoezhaueuer (sic) qui ont demandé d'étudier le problème de la collaboration des usines d'automobiles françaises avec l'industrie allemande. Ces conversations doivent reprendre dans les prochains jours et il a été désigné pour représenter l'industrie française, c'est la raison pour laquelle il a demandé à être reçu en même temps que les représentants des usines Renault.

Sur la question précise qui lui a été posée, M. Lehideux prend la parole pour rappeler l'historique des négociations. Au cours de ce rappel, il dit que M. Renault rentrait tout juste aux usines quand il a eu les premières discussions avec le commissaire allemand et qu'il n'avait pas eu le temps de se mettre au courant des directives de son gouvernement, ni de se

rendre compte exactement des sentiments de ses collaborateurs, directeurs, ingénieurs et maîtrise, dont certaines venaient de combattre dans des chars Renault.

Après ses entretiens du 1er août, M. Renault a dû se rendre compte qu'il ne pouvait pas demander à ces collaborateurs d'effectuer les travaux qui lui étaient demandés.

M. Lehideux a indiqué en outre que ce n'est pas au moment précis où l'on demande à l'industrie automobile et aux usines Renault de s'engager dans la voie de la collaboration avec l'industrie allemande qu'on peut demander aux cadres de l'usine d'effectuer les travaux qui apparaissent comme les plus pénibles pour leur sentiment national.

Il fait part de la décision déjà prise de fournir les pièces de rechange de la fabrication Renault qui seraient utiles pour la réparation des chars, de donner tous renseignements utiles sur les pièces fabriquées au dehors, de faciliter le recrutement de la main-d'œuvre. Mais il demande avec insistance que la direction des travaux de réparations soit assurée par les autorités allemandes. »

Le Ministre [Schmitt] prend acte de la déclaration de M. Lehideux, qu'il résume comme suit :

1° Les cadres des usines Renault refusent d'exécuter les instructions données par M. Renault pour la réparation des chars.

2° Les usines n'ont pas demandé aux ouvriers s'ils seraient d'accord pour effectuer ces travaux.

3° Il y a opposition entre M. Renault et la direction des usines sur cette question. (2)

M. Lehideux répond que ses déclarations ne peuvent se traduire en formules aussi absolues. La réticence des cadres s'est manifestée sous une forme plus nuancée. Aucune question ne leur fut d'ailleurs posée. M. Lehideux estimait de son devoir de traduire ce qu'il savait être le sentiment profond qui animait ses cadres.

M. Lehideux rappelle comment il envisage la collaboration des usines pour faciliter le travail de la direction allemande qui serait chargée de la réparation et, sur la demande du ministre, donne sa parole qu'il donnera l'aide utile.

Avant de lever la séance, s'établit une conversation entre les membres allemands qui assistaient à la conférence et au cours de laquelle M. Siburg (sic) déclare qu'il peut prendre en charge la réparation des chars sous les conditions de collaboration indiquées par M. Lehideux.

La séance est levée sur l'impression très précise que la solution est admise.

Incidentement, le Ministre [Schmitt] demande à M. Lehideux de donner les noms des personnes qui ont donné des indications d'ordre gouvernemental sur la question en discussion. M. Lehideux dit que la question a été discutée avec les représentants du gouvernement français à Paris, notamment M.M. Léon Noël et Barnaud. »